
FOCUS | BANQUES

Une rustine financière pour Dexia

AvC

Mis en ligne le 21/01/2011

La Banque postale serait prête à souscrire à des obligations pour 3 milliards. L'alliance oubliée ?

L'action Dexia a enregistré jeudi une des plus fortes hausses du Bel 20, en gagnant 5,02 % à 2,95 euros. En cause, un article paru dans "Le Figaro" qui annonce que la Banque postale (contrôlée par [La Poste](#) française) devrait acquérir cette année pour environ 3 milliards d'euros de "covered bonds", des obligations très sécurisées émises par [Dexia](#). De son côté, Dexia confirme l'accord de principe sans s'exprimer sur les montants qui y sont liés. "Comme nous l'avons indiqué publiquement, Dexia est en discussion avec la Banque postale afin de définir un accord de liquidité mutuellement profitable. Le principe d'un tel accord dans le cadre de relations de marché entre les deux établissements a été arrêté. Les modalités de mise en œuvre sont en cours de finalisation", a officiellement réagi le groupe.

Christophe Nijdam, analyste chez AlphaValue à [Paris](#), qualifie cette opération de "solution temporaire" vu les besoins de financement de Dexia (le programme d'émissions est de 15 milliards pour 2011). Certains opérateurs dans le marché parlent même de "rustine". De plus, souligne M. [Nijdam](#), "cela ne résoud pas le problème stratégique de Dexia à terme". Le groupe franco-belge repose sur trois piliers : l'ex-Crédit communal de [Belgique](#), le Crédit local de France spécialisé dans le financement des collectivités locales dans l'Hexagone et la banque turque DenizBank. "Je ne vois pas les synergies entre les entités", poursuit l'analyste.

Selon des informations récurrentes, l'avenir du groupe et plus particulièrement de sa filiale, le Crédit local de France, devait passer par une alliance avec la Banque postale. L'Etat français trouvait ainsi le moyen d'assurer les importants besoins de financement du CLF. L'ancien patron de la Banque postale, Patrick Werner, n'était pas favorable à ce rapprochement, préférant développer le crédit aux entreprises. Or, il a été démis de ses fonctions il y a quelques jours de manière assez brutale, dit-on. C'est donc en guise de testament qu'il a lâché l'info sur la souscription d'obligations. Tout en précisant que "son départ n'avait rien à voir avec le sujet Dexia, géré en étroite liaison avec Jean-Paul Bailly (PDG de La Poste) et réglé, de manière satisfaisante pour tous, il y a plusieurs semaines". Le scénario d'une coentreprise a même été abandonné, croit savoir "Le Figaro". Mais Christophe Nijdam n'est pas de cet avis. "Je pense qu'à terme un adossement sera à nouveau examiné", explique-t-il.

L'Etat français est entré en force dans le capital de Dexia au moment de l'opération de sauvetage en octobre 2008. Et, visiblement, il cherche activement une solution qui ne serait pas repoussée par les actionnaires historiques belges.

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>

